

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2023

Le vingt-huit novembre deux mille vingt-trois, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SOUSSANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Karine PALIN, Maire.

Date de convocation : 23/11/2023

Secrétaire de séance : Jean-Charles SORBIER

NOM	PRESENT	EXCUSE	POUVOIR
PALIN Karine	X		
GOFFRE Jean-Claude	X		
MAURIN Annette	X		
CROUAIL Jean-Pierre	X		
RAMPNOUX Chantal		X	Jean-Charles SORBIER
SORBIER Jean-Charles	X		
MILLET Maryse	X		
POUILLET Patrice	X		
CHAUMEIL Arnaud		X	Nicolas JAROUSSEAU
OLLIVOT Christelle	X		
FONSECA Rose-Marie		X	Christelle OLLIVOT
JAROUSSEAU Nicolas	X		
CHEVALIER Nadia	X		
DHERS Frédéric		X	Nadia CHEVALIER
LECCA Audrey	X		
CLAUZEL Alexia	X		
DI NATALE Bruno	X		
BRUNET Sandrine	X		

Quorum	OUI
PV séance du 17/10/2023	Adopté à l'unanimité

N° DEL-28112023-1 : QUARTIER TASTES-BOURRICHE – MODIFICATION DES CONDITIONS DE VENTE DES LOTS

**Rapporteur : Mme Karine PALIN
Maire**

Karine PALIN, Maire, rappelle la délibération n° DEL-17102022-4 du 17 octobre 2022 par laquelle le Conseil Municipal avait donné mandat à trois agences immobilières locales pour la vente de l'ensemble des lots du quartier Tastes – Bourriche.

A ce jour, une seule offre a abouti à la signature d'une promesse de vente.

Compte tenu du contexte économique actuel particulièrement difficile et non favorable aux particuliers porteurs d'un projet de construction, le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, décide à l'unanimité de :

- renoncer aux mandats exclusifs signés avec les trois agences locales
- autoriser le Maire à signer des mandats simples avec tout professionnel immobilier intéressé
- pouvoir recevoir le cas échéant directement en mairie, des offres d'achat de particuliers intéressés par l'acquisition d'un lot.

Karine PALIN, Maire, est autorisée à engager toute démarche et signer tous documents nécessaires à l'accomplissement de ces formalités.

N° DEL-28112023-2 : QUARTIER TASTES-BOURRICHE – POSITIONNEMENT SUR LES OFFRES RECUES POUR L'ACQUISITION DE PLUSIEURS LOTS

**Rapporteur : Mme Karine PALIN
Maire**

Karine PALIN, Maire, rappelle la délibération n° DEL-13022023-4 du 13 février 2023 par laquelle le Conseil Municipal avait fixé le prix de vente de chaque lot du quartier Tastes – Bourriche.

Des offres de prix ont été reçues en Mairie pour l'acquisition de quatre lots, à savoir :

Lots	Superficie (m2)	Prix de vente (€)	Offre formulée (€)
3	529	115 000	110 000
4	408	80 000	75 000
6	565	120 000	110 000
15	590	120 000	107 500

Après avoir échangé sur le sujet et compte tenu du contexte économique actuellement très tendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la vente :

- du lot 3 au prix de 110 000 € net vendeur
- du lot 4 au prix de 75 000 € net vendeur
- du lot 6 au prix de 110 000 € net vendeur

Concernant le lot 15, d'une superficie de 590 m² et clôturé sur les deux façades de rue, les élus sont partagés entre :

- un prix de vente de 110 000 €
 - un prix de vente de 115 000 €
- et une élue pour 109 000 €.

Sur proposition de Karine PALIN, Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des voix (17 pour, 1 abstention) de :

- fixer le prix de vente ferme du lot 15 à 112 500 €
- proposer au demandeur, un des lots dont le prix de vente est compatible avec son enveloppe financière.

Karine PALIN, Maire, est autorisée à engager toute démarche et signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de ces dossiers, avec faculté de substitution à un représentant en cas d'empêchement.

N° DEL-28112023-3 : QUARTIER TASTES-BOURRICHE – SIGNATURE DE CONVENTIONS AVEC ENEDIS POUR LE PASSAGE DE CANALISATIONS ET L'IMPLANTATION D'UN POSTE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE

**Rapporteur : Mme Karine PALIN
Maire**

Dans le cadre des travaux de raccordement électrique du nouveau quartier Tastes - Bourriche, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Karine PALIN, Maire, à signer avec la société ENEDIS :

- une convention de servitudes sur la parcelle cadastrée section AB N° 440
- une convention de mise à disposition pour l'implantation d'un poste de distribution publique constitutive de droits réels.

**N° DEL-28112023-4 : COMMUNAUTE DE COMMUNES MEDOC-ESTUAIRE –
APPROBATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE**

**Rapporteur : Mme Karine PALIN
Maire**

La réforme des collectivités territoriales impulsée en 2010 a induit un partage des compétences entre EPCI et communes. En conséquence, la Caisse Nationale des Allocations Familiales fait évoluer ses modalités de conventionnement avec les collectivités territoriales afin de s'adapter au fractionnement des compétences, avec une volonté renforcée de lisibilité et d'efficacité de son intervention globale pour les familles.

La Convention Territoriale Globale (CTG) est la formalisation de cet engagement conjoint sur l'ensemble des thématiques retenues telles que la petite enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, le logement, le handicap. Elle est signée pour une période de 4 ou 5 ans.

L'actuel Contrat Enfance Jeunesse qui avait été conclu entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Communauté de Communes Médoc-Estuaire a pris fin au 31 décembre 2022. Il a donc s'agit en 2023, au regard de ces nouvelles modalités de conventionnement, de redéfinir le projet politique social et familial du territoire.

Par délibération n° DL2023_2906_6 du 29 juin 2023, le Conseil Communautaire a approuvé ce principe de conventionnement CTG avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde ainsi que la démarche méthodologique pour y parvenir.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Karine PALIN, Maire, et après en avoir délibéré,

- approuve la Convention Territoriale Globale telle qu'annexée à la présente délibération pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027.
- autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en application de la présente délibération.

**N° DEL-28112023-5 : TARIFS MUNICIPAUX – LOCATION DES TABLES ET BANCS
UTILISÉS POUR LES FESTIVITES EXTERIEURES**

**Rapporteur : M. Jean-Charles SORBIER
Adjoint au Maire**

Jean-Charles SORBIER, Adjoint au Maire, indique que la Mairie est parfois sollicitée par des administrés pour la location de mobilier de réception, tables et chaises notamment dans le cadre de l'organisation de repas de famille à domicile.

La Mairie peut rarement répondre à cette demande du fait de l'utilisation fréquente de la salle des fêtes, notamment pour des manifestations associatives ou la location par des particuliers.

Jean-Charles SORBIER propose de mettre à la location les tables et bancs acquis par la Mairie pour l'organisation des marchés nocturnes.

Après avoir délibéré sur le sujet,

Considérant les contraintes qui seraient engendrées (contrôle de l'état du matériel, réparations éventuelles, disponibilité des agents ou élus...)

le Conseil Municipal, à la majorité des voix

(14 contre, 2 pour et 2 abstentions)

se prononce contre le principe de location du mobilier affecté à l'organisation des marchés nocturnes.

N° DEL-28112023-6 : BUDGET 2023 – DECISION MODIFICATIVE N° 7

**Rapporteur : Mme Karine PALIN
Maire**

Afin d'ajuster les prévisions budgétaires inscrites au budget de l'exercice, au vu de la consommation des crédits à ce jour, et prendre en compte des dépenses non prévisibles au moment du vote,

le Conseil Municipal,

sur proposition de Karine PALIN, Maire,

VOTE à l'unanimité la Décision Modificative N° 7 telle que présentée ci-dessous :

Intitulé des comptes	DEPENSES		RECETTES	
	Comptes	Montants	Comptes	Montants
Virement à l'investissement	023	-29 000.00		
Energie – Electricité	60612	6 000.00		
Chauffage – Gaz	60613	6 000.00		
Prestations de services	611	3 000.00		
Entretien bâtiments publics	615221	5 000.00		
Entretien matériel roulant	61551	5 000.00		
Entretien autres biens mob.	61558	6 480.00		
Rémunération non titulaires	64131	30 000.00		
Autres reversements de fiscalité	739118	1 713.00		

Fonds Péréquation Ressources Communales et interco.	739223	2 046.00		
Remboursements rémunérations des agents			6419	12 500.00
Locations diverses			7083	2 039.00
Taxes Add. droits de mutation			7381	21 700.00
Totaux fonctionnement		36 239.00		36 239.00
Virement du fonctionnement			021	-29 000.00
Autres subv. d'équipement			1328	19 000.00
Travaux Hôtel de Ville	21311	-10 000.00		
Totaux investissement		-10 000.00		-10 000.00

**N° DEL-28112023-7 : PROPOSITION D'ADMISSION EN NON-VALEURS DE PRODUITS
IRRECOUVRABLES**

**Rapporteur : Mme Karine PALIN
Maire**

Le comptable public propose l'admission en non-valeurs arrêtée à la date du
09/10/2023 des créances suivantes :

Exercice	Titre	Montant	Motif
2021	19	16.80	RAR inférieur seuil poursuite
2021	584	30.00	Combinaison infructueuse d'actes
2022	1212	60.00	Combinaison infructueuse d'actes
2019	38	18.90	RAR inférieur seuil poursuite
2021	149	50.40	Combinaison infructueuse d'actes
2021	593	18.00	RAR inférieur seuil poursuite
		194.10	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve l'admission en non-valeurs des créances d'un montant total de 194.10 € (cent quatre-vingt-quatorze euros et dix centimes)
- donne tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Les crédits sont inscrits au budget 2023 au compte 6541

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 10h15 minutes.

Récapitulatif des délibérations :

- N° DEL-28112023-1 : Quartier Tastes-Bourriche – modification des conditions de vente des lots
- N° DEL-28112023-2 : Quartier tastes-Bourriche – Positionnement sur les offres reçues pour l'acquisition de plusieurs lots
- N° DEL-28112023-3 : Quartier Tastes-Bourriche – Signature de conventions avec ENEDIS pour le passage de canalisations et l'implantation d'un poste de distribution publique
- N° DEL-28112023-4 : Communauté de Communes Médoc-Estuaire – Approbation de la Convention Territoriale Globale
- N° DEL-28112023-5 : Tarifs municipaux – Location des tables et bancs utilisés pour les festivités extérieures
- N° DEL-28112023-6 : Budget 2023 – Décision Modificative N° 7
- N° DEL-28112023-7 – Proposition d'admission en non-valeurs de produits irrécouvrables.

Signatures

Le Maire,

le secrétaire de séance,

Karine PALIN

Jean-Charles SORBIER